



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 23 Février 2023



Le vingt-trois février deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

Présents : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish, Martine Chevallier, Dany Moine, Philippe Devin, François Beaulieu

Absent excusé : Thierry Guenard (pouvoir Joël Nain)

Absente : Marion Vasseur

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

I -/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

Alexandre Fish rappelle le mail qu'il a envoyé, mail sur lequel il souhaitait avoir des précisions sur l'implantation d'éoliennes sur la commune.

Bernard Riant l'informe que son mail sera traité en fin de conseil et qu'il répondra également au mail d'Alexia Poullet en date du 20 février 2023 et concernant le PV du 15 décembre 2022.

Concernant le PV du 15 décembre 2022, les remarques d'Alexia Poullet seront consignées dans le PV de la séance du 23 février 2023. Le PV du 15 décembre a été validé à l'unanimité des présents lors de la séance du 25 janvier.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

<i>Rapporteur : Véronique Pierron</i>

La commission enfance s'est réunie le 20 février 2023 à la Mairie.

Présents : Jérôme BRIHAYE, Martine CHEVALLIER, Christophe DELINGETTE, Véronique PIERRON

Absent excusé : Thierry GUENARD

Convention Territoriale Globale CAF : Corrections de tous les documents à transmettre à la CAF pour l'établissement de cette convention (statistiques, projet éducatif...)

Vacances d'Avril : les associations ART'AMIS, (atelier recyclage papier, atelier pastel, plâtre, perles diamant...) « Selon le Souffle », (découverte du QI GONG, gymnastique traditionnelle chinoise), le Club des Aînés (atelier pâtisserie) ainsi que « SAVOIR PLUS » (jeu de croquet...) et GEMA (sport par des animateurs diplômés) interviendront à l'accueil de loisirs pour faire découvrir aux enfants de nouvelles activités. Un bilan sera fait pour savoir si ces interventions doivent être reconduites.

« SAVOIR PLUS » qui est intervenu en février une matinée pour faire découvrir des jeux « oubliés » a fait un retour positif de son intervention.

Formation : Véronique PIERRON a pris contact avec le CNFPT qui n'a, à ce jour, aucune formation correspondant à nos besoins

Conseil d'école : Martine CHEVALLIER a assisté au conseil d'école qui s'est tenu le 31 janvier à 18 h à la mairie de Gy l'Evêque.

Les projets réalisés et à venir ont été abordés : cinéma, skénéteau, photo de classe, galette des rois, piscine.

La vente des chocolats pour Noël a rapporté la somme de 654.50 euros

Effectifs rentrée scolaire 2022 – 2023 : 73 élèves

Effectifs rentrée scolaire 2023 – 2024 : 75 élèves

La kermesse aura lieu le 23 juin 2023.

Madame Geoffray remercie la mairie de Vallan pour l'achat des tapis de sport.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le lundi 13 février 2023 à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Joël NAIN

Absent excusé : Jérôme BRIHAYE

Absent : Alexandre FISH

A la demande du club des randonneurs de Vallan, un arbre sera planté en hommage à Raymond BOSCO. L'endroit sera défini avec le Club.

Commune labellisée : Jérôme BRIHAYE a bien avancé sur le projet : qu'il en soit remercié.

La directrice de Yonne Tourisme se rendra sur la Commune pour échanger sur le sujet, lors de la visite du jury des maisons fleuries.

Jachères fleuries : le 25 février, la commission se réunira pour décider de la mise en place de jachères fleuries sur différents espaces de la commune : possibilité d'obtenir des graines gratuites.

La commission propose l'achat d'une auge en pierre à installer au lavoir Rue de Beau. Dany MOINE est chargé de négocier cet achat.

Commission Travaux

Rapporteur : Joël NAIN – Dany MOINE

La liste des travaux faits ou à faire (devis signés) sont listés afin de les inscrire au budget 2023.

D'autres travaux seront effectués si les finances de la commune le permettent.

Circulation Vau Neuve : Alexandre FISH n'a pas le temps nécessaire pour gérer ce dossier. Il est déchargé du dossier qui est transféré à la commission travaux.

Une partie de la surface du terrain de tennis est dégradée. Elle sera remise en état par l'entreprise CESCHIN pour un montant de 3 000 euros.

Il sera demandé au Club d'assurer le marquage de la zone refaite.

Commission Voirie

Rapporteur : Philippe DEVIN

Les travaux de voirie confiés à l'entreprise CESCHIN commenceront au printemps.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Aide informatique : 9 personnes se sont inscrites pour cette formation qui sera assurée bénévolement par une administrée : qu'elle en soit vivement remerciée. Une première réunion aura lieu le 8 mars à 14 heures pour recueillir les attentes des habitants intéressés. La formation, quant à elle commencera mi-mars.

Kakemono : les visuels ont été validés auprès de la Communauté de l'Auxerrois.

Lotissement OAH : les premiers arrivants prendront possession de leur logement en Mai. La commission animation propose d'organiser un « pot de bienvenue » pour les habitants des 2 lotissements et des nouveaux habitants arrivés depuis janvier 2023.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

C.A.C.V. L'assemblée générale du C.A.C.V. aura lieu le 24 février 2022 à la Maison Multi Activités Citoyenne.

Vide greniers : il aura lieu le dimanche 2 avril 2023

CCAS

Rapporteur : Martine Chevallier

Pas de dossier

III-/ Création d'une commission d'appel d'offres

L'appel d'offres concernant la Maîtrise d'œuvre des travaux de la Mairie et de l'école maternelle ont été lancés. Un délai d'un mois a été accordé pour retourner les dossiers.

Une commission d'appel d'offres doit être créée. Bernard Riant demande aux conseillers qui veut en faire partie.

Bernard Riant, Martine Chevallier, Philippe Devin, Dany Moine, Joël Nain et Véronique Pierron se portent volontaires et feront donc partie de cette commission.

IV-/ SDEY : Règlement financier

M. Le Maire rappelle que la commune de Vallan a délibéré le 19 décembre 2013 (délibération D2013-52) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sur le territoire de la commune de Vallan, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

M. Le Maire propose :

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 19 décembre 2022 délibération N°72-2022)

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune Vallan, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 10 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 19 décembre 2022 portant règlement financier 2023,

Après avoir délibéré,

ACCEPTTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 19 décembre 2022 (joint en ANNEXE de la présente délibération)),

ACCEPTTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Vallan lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 10 000 €.

DIT que les dépenses correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget.

V-/ Communications

Mail d'Alexia POULLET :

Sur le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre, il est noté :

Que 2 remarques concernant le centre de loisirs sont remontées en mairie : il faut noter 3 remarques

Que des mesures correctives ont été mises en place alors qu'il ne s'agit que d'une recherche de formation. Réponse : il est difficile de mettre en place des mesures correctives alors que l'analyse sereine du problème n'avait pas été faite. La première mesure tombant sous le sens était la recherche de formations, ce qui a été fait.

Que son intention de démissionner faisait suite à un mécontentement du débat. Réponse : le compte rendu donne un motif de démission qui reflétait la tenue des débats alors qu'il aurait dû être factuel.

Projet éolien : Mail d'Alexandre FISH du 25 janvier 2023

Sur son mail, Alexandre FISH revient sur le projet éolien qui serait déjà validé au niveau de la mairie et de la préfecture, sur l'annonce d'un projet de 1^{ère} fleur pour la commune alors que la population n'est pas informée d'un éventuel projet éolien, sur l'importance d'une réunion d'informations

refusée, d'un mail sans suite, et à partir de combien de démissions sommes nous dans l'obligation de refaire de nouvelles élections.

Projet éolien :

Véronique PIERRON, en réponse fait un historique en répondant point par point aux fausses affirmations ou questions d'Alexandre FISH.

Le projet éolien rentre dans le cadre d'objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle II (CR CM du 31 mars 2022)

RWE (prestataire) a demandé à la Commune de les autoriser à contacter les propriétaires privés des éventuelles parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes (CR CM de mars 2022) la commune n'est propriétaire d'aucune terre concernée par ce projet (Pour 10 - contre 4). Ce compte rendu de mars a été validé à l'unanimité des présents et représentés dont Alexandre FISH faisait partie.

Véronique PIERRON reprend ensuite le déroulement du projet, déjà présenté aux conseillers et précise qu'à aujourd'hui la pose du mât de mesure de vent n'est pas effectuée. S'en suivra des études de la faune, de la flore... d'une enquête publique, de la consultation des services de l'Etat et à nouveau d'une consultation du conseil municipal. Seulement après toutes ces étapes une décision préfectorale interviendra et **seule la décision du Préfet validera ou pas ce projet**. La construction pourra alors commencer.

La commune a également autorisé RWE à utiliser les chemins ruraux, voies communales (CR CM novembre 2022) résultat du vote : Pour 10 Contre 4.

Ce projet a été abordé lors de 4 conseils municipaux (février 2022 - mars 2022 - octobre 2022 - novembre 2022) et lors des vœux du Maire, le 13 janvier 2023.

Pour conclure, Véronique PIERRON fait remarquer à Alexandre FISH que son mail d'avril 2022 auquel aucune réponse n'a été apportée ne pouvait figurer dans le compte rendu du conseil, celui-ci ayant été envoyé après ce même conseil et que lors des conseils suivants à aucun moment il n'en n'avait parlé alors qu'il en avait la possibilité.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 30 Mars 2023

La séance est levée à 22 h 40

Fait et délibéré, le vingt-trois février deux mil vingt-trois.

Véronique PIERRON

Joël NAIN



Le Maire,
Bernard Riant

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion VASSEUR
Absente